

Places libres à partir de l'automne 2023

Testez votre projet d'installation agricole en grandeur réelle pendant 1 à 3 ans !
Graines de Paysans s'associe à MP2 Environnement pour vous proposer un lieu-test équipé à Lézignan-Corbières

Des moyens de production à disposition

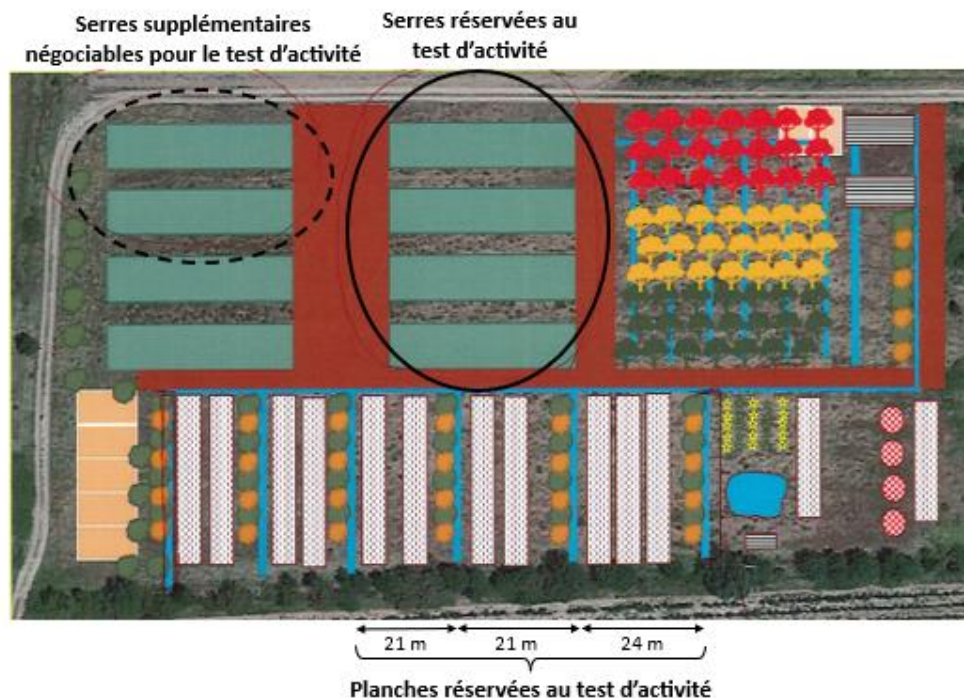
- ✓ 1 à 6 serres tunnel (selon les besoins) de 40x9.3 (372m²)
- ✓ Jusqu'à 9 planches de plein champ de 35x4 m
- ✓ Arrivée d'eau en bout de serres
- ✓ Accès à l'eau avec borne ASA, puits et cuves avec motopompe, compteur indépendant
- ✓ Des bâtiments à partager : Container de stockage de 6 m² à partager, (futur) local de pause et sanitaires
- ✓ Un parc matériel mutualisable : tracteur 30 CV + griffe et petites fraises, matériels à moteur thermique (rotofil, tondeuse, motoculteur)

Une contribution aux frais de location est demandée pour la mise à disposition

Les +

- Armatures des 6 serres déjà montées, bâches fournies
- Système d'irrigation opérationnel et accès à l'eau sécurisé
- Terres officiellement en AB depuis août 2023
- Entraide ponctuelle possible avec MP2 Environnement sur les aspects matériels et techniques
- Plusieurs types de production possibles : maraîchage, PPAM, pépinière...

Aperçu du terrain



La mise à disposition sera formalisée par :

- Un contrat de location (parcelle équipée, matériel) entre Graines de paysans et MP2 Environnement, le propriétaire
- Un cahier des charges tripartite entre l'accueillant MP2 Environnement, le la testeur.euse et Graines de Paysans

A noter : Ce lieu n'est en principe pas destiné à devenir un lieu d'installation, c'est pourquoi un accompagnement est prévu pour la recherche d'un autre terrain d'installation

Un projet soutenu par :



Un hébergement administratif et juridique

Le cadre légal d'exercice est permis par la signature d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) d'un an renouvelable deux fois. Concrètement, il s'agit d'un prêt de numéro de SIRET. En tant que testeur.euse, vous conservez votre statut antérieur et vos droits aux aides sociales précédemment acquis, tout en bénéficiant d'une protection en cas d'accident.

Un accompagnement adapté et sécurisant

Avec l'appui de l'ADEAR, du BioCivam et de la Chambre

- A la gestion d'entreprise agricole (comptabilité, administratif)
- A l'insertion dans le tissu socio-économique (dont commercialisation)
- Aux techniques et à l'organisation des productions
- A l'installation progressive en sortie de test

Dans le cas où un.e salarié.e de MP2 souhaiterait s'installer en passant par le test d'activité, une continuité est prévue dans l'accompagnement, avec passation progressive de MP2 à Graines de Paysans.

Le test d'activité en bref

Il permet d'expérimenter son projet d'installation de manière responsable et autonome en grandeur nature dans un cadre légal et avec un accompagnement sécurisant. Il s'inscrit dans un parcours d'installation progressive.

Trois issues possibles

- La poursuite, sur place ou ailleurs (association en GAEC, installation individuelle, intégration d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi en tant qu'Entrepreneur-Salarié-Associé...)
- Le réajustement du projet : dimensionnement, mode de commercialisation...
- L'abandon du projet : salariat agricole, réorientation...

Contact :

Graines de Paysans, Espace-Test Agricole Audois
06 42 51 88 33 – grainesdepaysans@gmail.com
1 Av. Salvador Allende – 11 300 LIMOUX



Comment candidater ?

Les conditions d'éligibilité

- Avoir un projet d'installation concret ;
- Être éligible au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, salarié à temps partiel, étudiant...);
- Avoir un diplôme agricole ou justifier d'une expérience dans le domaine ;
- Disposer d'un fond de trésorerie pour le démarrage de l'activité, en cohérence avec son prévisionnel (plants, semences, engrais, petit matériel)

Les engagements du porteur de projet

- Respecter le cahier des charges de l'Agriculture Biologique
- Veiller au respect du matériel et bon état du site
- Expérimenter la production en visant une rentabilité de l'activité
- Suivre sa gestion d'exploitation avec le soutien de Graines de Paysans

La démarche à suivre

- Etape 1 : Contacter l'animatrice de Graines de Paysans
- Etape 2 : Se présenter à l'entretien individuel
- Etape 3 : Compléter le dossier de candidature et fournir son CV
- Etape 4 : Présenter son projet devant le comité d'engagement (CA de Graines de Paysans et avis consultatif de MP2 Environnement)

Une visite du lieu-test peut être organisée à la demande

Candidatures étudiées au fil de l'eau

L'origine du projet avec



MP2 Environnement est une structure d'insertion par l'activité économique qui s'appuie sur trois chantiers : recyclerie, ressourcerie et jardin. Et justement, l'un de leur site de production maraîchère est sous exploité. C'est donc tout naturellement, afin d'offrir une opportunité d'installation progressive à ses salarié.e.s ou d'autres porteurs.teuses de projet, qu'MP2 Environnement a proposé d'en faire un lieu-test.